

---

## SCI ou donation

Posté par Lagache - 09-07-2007 à 23:39

---

Bonjour,

La Société Civile Immobilière est-elle plus intéressante fiscalement que la donation ?

Merci

=====

## Re:SCI ou donation

Posté par admin - 18-07-2007 à 16:16

---

Bonjour,

A priori, dans le cadre purement fiscal, la SCI assouplit les donations, dans la mesure où il est plus simple de donner des parts de SCI de 50000 euros tous les 6 ans qu'une part d'appartement en indivision.

Autre aspect, le fait de pouvoir transmettre un bien tout en gardant les pouvoirs (cas des parents qui occupent la fonction de gérants irrévocables). Cependant, en cas de mésentente entre les enfants, la SCI n'arrange rien...

=====